



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

COMMUNICATION N° 07/2020

Décompte des travaux relatifs au préavis n° 19/2017

Extension des locaux de la Justice de Paix

Aménagement des combles



LAVAUX
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Rappel des faits

Dans sa séance du 19 juin 2017, le Conseil communal autorisait la Municipalité à engager les travaux d'aménagement des combles et de réfection de l'installation de ventilation de l'Auberge du Raisin dans l'immeuble situé à la rue Davel 9 à Cully.

Décompte des travaux

	Combles	Ventilation	
Compte d'investissement	Chapitre 34104	Chapitre 34101	Total
	Montants TTC [CHF]		
Crédit d'investissement voté	862'000	265'000.00	1'127'000.00
Subvention estimée selon préavis	0		0
Investissement net voté	862'000	265'000	1'127'000
Coût final des travaux	891'000	299'000.00	1'190'000
Subvention	22'000		22'000
Investissement net total	869'000	299'000	1'168'000
Différence au crédit d'investissement	7'000	34'000	41'000
	+0.8%	+12.8%	+3.6%
Comptes de fonctionnement			
Chapitre	34104	34101	Total
Durée d'amortissement	30	10	
Années début d'amortissement	2019	2020	
Année de bouclage du préavis	2020	2020	
Taux d'intérêts moyen au 30.09.2020	0.67%	0.67%	
Charge d'intérêts	5'900	2'000	7'900
Charge d'amortissement	29'000	30'000	59'000
Charges de fonctionnement	34'900	32'000	66'900



Commentaires :

- Des aménagements intérieurs, spécifiques aux locateurs, n'ont finalement pas été pris à leur charge.
- L'installation de la nouvelle centrale de ventilation a engendré des modifications techniques supplémentaires, le remplacement d'éléments initialement conservés et un suivi de l'exécution par les ingénieurs spécialisés.
- Les travaux d'aménagement des combles et la réfection et déplacement de la ventilation ont permis d'aménager une surface utile de 120m², et de dégager un loyer supplémentaire de CHF 42'843 /an.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 octobre 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire remplaçante

Jean-Pierre Haenni

Martine Haefeli